

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2018 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 15/06/2018

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	Ex	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	X	Monsieur GALINEAU	
	-	Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX		Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON		Monsieur REIS-FILIPE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST	Ex	Monsieur RENARD (V/Pdt)		Monsieur QUERION	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOULAN		Madame GRACIA	Ex
Monsieur ROBIN	Ex	Madame LEMOINE		Monsieur HAPPERT	X	Monsieur JAUBLEAU	
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur SAINQUANTIN	
CDC du Cubzaguais							
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	Ex	Madame LARRIEU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Madame GOUTTE		Monsieur MOURLOT	
Monsieur GRANCHERE	Ex	Madame GUINAUDIE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD		Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur FAMEL		Monsieur TABONE		Monsieur CARREAU	Ex	Monsieur IMBERT	
Monsieur OLIVIER	X	Monsieur MIESEYRAC	Ex	Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur FRAPPE	

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180627-2018-20-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Madame MONSEIGNE, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur GUINAUDIE, Vice-Président du SMICVAL et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Monsieur BLAIN, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde a donné procuration à Monsieur HAPPERT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Madame HARDY, Conseillère Départementale de la Gironde (canton de Libourne)
 Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Départemental de la Gironde (canton de Fronsac)
 Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2018, 25 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
 033-253306617-20180627-2018-20-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

DELIBERATION N° 2018 - 20

Objet : Modification d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement 2018

Rapporteur : Monsieur DELAVIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-10 en date du 04 avril 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018.

Considérant qu'il convient de modifier l'Autorisation de Programme suivante :

1- Modification d'une Autorisation de Programme : l'acquisition de véhicules lourds 2018-2019

Au vu de l'état du parc roulant vieillissant et de l'activité habituelle du SMICVAL, il est prévu un plan d'investissement pluriannuel afin de couvrir les besoins récurrents de renouvellement des véhicules.

Pour 2018, en raison des délais prévisionnels de livraison des différents équipements neufs et d'occasion, l'investissement a été réparti de la façon suivante une partie des équipements sont prévus sur le budget 2018 et l'autre partie en autorisation de programme répartie sur 2 exercices, comprenant un acompte à la commande en 2018 et le paiement du solde à la livraison en 2019 pour un montant total de **728 000 € TTC**.

Etant donné des délais de commande et de livraison plus longs qu'initialement envisagé de certains véhicules lourds prévus au BP 2018. Il semblerait plus opportun de les inclure dans l'autorisation de programme d'achat de véhicules et ainsi répartir le coût sur les exercices 2018 et 2019.

Aussi, il est proposé que l'achat du compacteur et d'une des BOM 19T trémie basse d'occasion soit intégré dans l'APCP, il sera donc versé un acompte à la commande en fonction des crédits disponibles et le solde en 2019 à la livraison. **Une partie des crédits 2018 initialement prévus sur ces véhicules seront libérés pour financer d'autres investissements.**

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de **208 550 €**.

Le nouvel échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de **936 550 € TTC** :

Postes de Dépenses	CP 2018 en TTC	CP 2019 en TTC	TOTAL en TTC
1 BOM BI SE (265 000 € TTC)	66 250,00 €	198 750,00 €	265 000,00 €
1 Camion grue (263 000 € TTC)	65 750,00 €	197 250,00 €	263 000,00 €
1 BOM 19T TB SE (200 000 € chacune)	50 000,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €
Compacteur	44 167,00 €	35 833,00 €	80 000,00 €
1 BOM 19T TB occasion	70 970,00 €	57 580,00 €	128 550,00 €
Total des dépenses/an	297 137,00 €	639 413,00 €	936 550,00 €

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter la modification d'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement 2018, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (25 délégués présents, sur 48 délégués en exercice) et dont 2 procurations, décide :

Article 1 :

D'accepter la modification d'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement 2018, dans les conditions énumérées ci-dessus.

**Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180627-2018-20-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018**

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

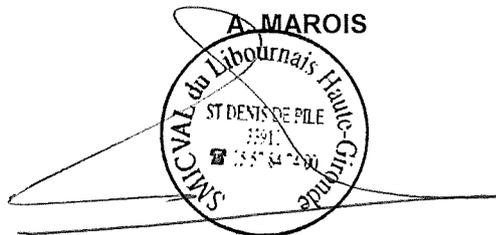
Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 27 juin 2018

Le Président,

A MAROIS



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180627-2018-20-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018